

DISWAY - Société Anonyme au capital de 188.576.200 DH - Registre du Commerce de Casablanca N° 41253
Siège social : Lotissement « La Colline II » N°8, Sidi Maârouf – Casablanca

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société Disway, Société Anonyme, au capital de 188.576.200 Dirhams, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le 08 MAI 2019 à 10 heures au siège social de la société sis à Casablanca, Lotissement La Colline II, n°8, Sidi Maârouf, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du Rapport de Gestion du Directoire et des Rapports des Commissaires aux Comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;
- Lecture des observations du Conseil de Surveillance sur le Rapport du Directoire et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;
- Quitus de leur gestion aux membres du Directoire et de l'exécution de leur mandat aux membres du Conseil de Surveillance ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes ;
- Approbation du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions réglementées visées à l'article 95 et suivants de la loi 17/95 ;
- Renouvellement du mandat des membres du Conseil de Surveillance ;
- Nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance ;
- Nomination d'un commissaire aux comptes ;
- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2018 ;
- Pouvoirs en vue des formalités légales ;
- Questions diverses.

Les détenteurs d'actions au porteur doivent, pour être admis à cette Assemblée, déposer au siège de la société une attestation émanant d'un intermédiaire financier habilité, justifiant la qualité de l'actionnaire et le nombre de titres détenus par lui, et ce, au plus tard cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent avoir été inscrits en compte au plus tard cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Tout actionnaire remplissant les conditions prévues par la loi 17-95 sur les sociétés a la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour. La demande d'inscription de ces projets de résolutions doit être adressée au siège de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix jours à compter de la publication de l'avis de convocation.

PROJET DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par le Directoire, du Rapport Général des Commissaires aux Comptes et des observations du Conseil de Surveillance, approuve tels qu'ils sont présentés les comptes et les états de synthèses de l'exercice 2018 se soldant par un bénéfice net comptable de 38.269.833,57 Dirhams.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes telles que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, en prend acte et approuve ledit rapport.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat Net de l'exercice	38.269.833,57
- Réserve légale	0,00
= Résultat net distribuable de l'exercice	38.269.833,57
+ Report à nouveau créateur antérieur	79.549.885,26
= Solde distribuable	117.819.718,83
- Dividendes distribués	28.286.430,00
= Solde au compte report à nouveau	89.533.288,83

Le dividende ainsi fixé à 15 dhs par action, sera mis en paiement à compter du 05/07/2019.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil de Surveillance, aux membres du Directoire et aux Commissaires aux Comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2018.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des membres du Conseil de Surveillance de la Société, Monsieur Mohammed Nouredine ANACLETO, Monsieur Lemfadel AZIM, Monsieur Saïd KRAÏBI et la société Hakam Abdellatif Finances, pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société, Monsieur Karim RADI BENJELLOUN, pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, le Cabinet A, SAAIDI ET ASSOCIES Représenté par Mme Bahaa SAAIDI, pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence, à allouer aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2018, à un montant global brut de 800 000,00 Dirhams.

Le Conseil de Surveillance répartira cette somme entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenables.

NEUVIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités de dépôt et de publicité prévues par la loi.

Le Directoire

Fidarc Grant Thornton
L'Institut de la croissance

47, rue Alal Ben Abdellah
29 000 - Casablanca
Maroc

A. SAAIDI ET ASSOCIES
Commissaires aux Comptes

4, Place Marechal
22 070 - Casablanca
Maroc

Aux actionnaires de la Société
DISWAY S.A.
8, Lot La Colline II- Sidi Maârouf,
Casablanca

RESUME DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Disway S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 619 171 589,61 dont un bénéfice net de MAD 38 269 833,57.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse cités ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société au 31 décembre 2018 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 20 mars 2019.

Les Commissaires aux Comptes

Fidarc Grant Thornton
FIDARC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton
International
47, Rue Alal Ben Abdellah - Cas
Faiçal MEKOUAR
Associé

A. Saaidi et Associés
Commissaires aux Comptes
4, Place Marechal Casablanca
Tél: 05 22 20 50 90
Fax: 05 22 20 50 90
Bahaa SAAIDI
Associé

Fidarc Grant Thornton
L'Institut de la croissance

47, rue Alal Ben Abdellah
29 000 - Casablanca
Maroc

A. SAAIDI ET ASSOCIES
Commissaires aux Comptes

4, Place Marechal
22 070 - Casablanca
Maroc

Aux actionnaires de la Société
DISWAY S.A.
8, Lot La Colline II- Sidi Maârouf,
Casablanca

RESUME DU RAPPORT D'AUDIT SUR LES COMPTES CONSOLIDES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018

Nous avons procédé à l'audit des états de synthèse consolidés, ci-joints, du groupe Disway au 31 décembre 2018, lesquels comprennent le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé, le tableau de variation des capitaux propres et les états annexes relatifs à l'exercice clos à la même date. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 618 380 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 22 837.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du groupe Disway au 31 décembre 2018 ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables marocains tels que prescrits par la méthodologie adoptée par le Conseil National de la Comptabilité le 15 juillet 1999.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention que la société Disway Tunisie a reçu, en date du 2 février 2018, un avis de mise en vérification fiscale approfondie, couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016, et ce au titre de tous les impôts auxquels elle est soumise. A la date du 27 juillet 2018, la société a reçu un avis portant sur les résultats de la vérification fiscale pour un montant d'environ DH 2,9 millions (principal et intérêts). Au 31 décembre 2018, la société Disway Tunisie a constaté une provision pour risque fiscal pour un montant d'environ DH 1,6 million.

Casablanca, le 20 mars 2019.

Les Commissaires aux Comptes

Fidarc Grant Thornton
FIDARC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton
International
47, Rue Alal Ben Abdellah - Cas
Faiçal MEKOUAR
Associé

A. Saaidi et Associés
Commissaires aux Comptes
4, Place Marechal Casablanca
Tél: 05 22 20 50 90
Fax: 05 22 20 50 90
Bahaa SAAIDI
Associé

EVOLUTION DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	Montant au 31/12/2017	Dotations	Régularisation	Cessions et Sorties	Virements poste à poste	Montant au 31/12/2018
Ecart d'acquisitions	10 280 799	1 231 296	-	-	-	11 492 095
Immobilisations en non valeurs	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	3 920 144	275 963	-	16 709	-	4 179 368
Brevets, marques, droits, valeurs similaires	1 771 434	5 671	-	-	-	1 771 106
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	2 148 679	270 292	-	16 709	-	2 402 262
Immobilisations corporelles	63 746 837	9 985 627	-	1 270 846	-	72 041 618
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	42 761 394	6 810 534	-	-	-	49 571 928
Installations techniques matériel et outillage	1 420 311	2 019	-	-	-	1 422 330
Matériel de transport	3 417 163	496 362	-	337 945	-	3 565 581
Mobilier, matériel de bureau et aménagement	15 920 372	2 263 376	-	932 901	-	17 250 847
Autres immobilisations corporelles	227 597	3 335	-	-	-	230 932
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	0	-	-	-	-	0
Titre mis en équivalence	-	-	-	-	-	-
TOTAL	77 927 750	11 072 886	-	1 287 555	-	87 713 081

TABLEAU DES CRÉANCES	Valeur brute au 31/12/2018	Plus d'un an	Moins d'un an	Dépréciation	VN au 31/12/2018	Valeur brute au 31/12/2017
Créances de l'actif immobilisé	851 137	851 137	-	-	851 137	867 138
Prêts immobilisés	467 103	467 103	-	-	467 103	469 528
Autres créances Financières	384 034	384 034	-	-	384 034	397 610
Clients et comptes rattachés	565 822 439	41 397 393	524 425 046	46 008 682	519 813 756	608 108 561
Autres créances et comptes	71 243 615	4 214 638	67 028 977	-	71 243 615	82 155 390
de régularisations	-	-	-	-	-	-
Fournisseurs débiteurs avancés et acomptes	9 461 104	-	9 461 104	-	9 461 104	19 384 408
Personnel	130 971	-	130 971	-	130 971	143 741
Etat	54 326 320	4 214 638	50 111 682	-	54 326 320	48 042 939
Comptes d'Associés	-	-	-	-	-	-
Autres débiteurs	1 254 260	-	1 254 260	-	1 254 260	1 208 506
Comptes de régularisations actif	6 070 961	-	6 070 961	-	6 070 961	14 375 796

TABLEAU DES DETTES	Montant au 31/12/2018	Plus d'un an	Moins d'un an			Montant au 31/12/2017
Emprunts et Dettes Financières	35 571 063	25 946 763	-	-	-	52 054 538
Emprunts obligataires	9 624 300	-	-	-	-	11 437 800
Autres Dettes de Financement	25 946 763	25 946 763	-	-	-	40 616 738
Fournisseurs et comptes rattachés	159 867 003	4 272 890	155 594 114	-	-	210 313 970
Autres Dettes et comptes de régularisations	109 207 118	5 945 313	103 261 805	-	-	96 080 477
Clients créditeurs	1 379 270	-	1 379 270	-	-	1 259 192
Personnel	280 288	-	280 288	-	-	396 799
Organismes Sociaux	3 045 037	-	3 045 037	-	-	2 654 576
Etat	92 884 082	5 940 663	86 943 419	-	-	82 109 648
Comptes d'Associés	4 650	4 650	-	-	-	4 650
Autres créanciers	2 295 033	-	2 295 033	-	-	1 972 819
Comptes de régularisations - Passif	26 579	-	26 579	-	-	125 313
Provision pour risques et charges	9 292 179	-	9 292 179	-	-	7 517 479

FLUX DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES DURABLES	Montant au 31/12/2017	Dotations	Reprises	Montant au 31/12/2018
Provisions pour risques	0	-	-	0
Provisions pour charges	0	-	-	0

ENGAGEMENTS HORS BILAN	31/12/2018	31/12/2017
Engagements donnés	317 561 673	307 667 623
Avals et Cautions	138 904 000	132 826 940
Engagements en matières de pensions de retraites et obligations similaires	-	-
Autres engagements donnés	178 657 673	174 840 683
Engagements reçus	362 702 914	343 747 943
Avals et Cautions	362 702 914	343 747 934
Obligations cautionnées	-	-
Autres engagements reçus	-	-

Informations relatives au périmètre de consolidation

Liste des Sociétés	% D'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
Disway	Mère	Mère	Intégration globale
Blueway Technology	100%	100%	Intégration globale
Expérience Store	100%	100%	Intégration globale
Disway Logistic Services	100%	100%	Intégration globale
Disway MEA	100%	100%	Intégration globale
Disway Tunisie	75%	75%	Intégration globale

PRINCIPES ET REGLES DE CONSOLIDATION

• Référentiel de consolidation

Les comptes consolidés arrêtés au 31 Décembre 2018 de la société Disway SA ont été établis suivant les règles et pratiques comptables applicables au Maroc telles que prescrites par la méthodologie adoptée par le Conseil National de la Comptabilité.

• Périmètre de consolidation et Méthodes utilisées

Le périmètre de consolidation comprend la société mère Disway SA et les filiales Blueway Technology, Disway Logistique et services, Expérience Store, Disway Tunisie et Disway MEA sont consolidées par Intégration Globale (IG).

Les opérations entre la société mère et les sociétés consolidées par intégration globale ont été éliminées en consolidation.

• Principes comptables et méthodes d'évaluation

(a) Subvention d'investissement :

La subvention d'investissement reçue par la société mère figure au passif du bilan consolidé parmi les capitaux propres en réserves consolidées.

(b) Immobilisations en non-valeurs

Elles sont constituées essentiellement de frais préliminaires et de charges à répartir sur plusieurs exercices. Elles ont été éliminées en consolidation.

(c) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles amortissables sont généralement amorties sur une durée ne dépassant pas cinq ans.

(d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, d'apport ou de réévaluation le cas échéant.

L'amortissement économique correspond à l'amortissement linéaire. L'amortissement dégressif n'étant plus pratiqué depuis plusieurs années, il n'y a plus de retraitement à faire par rapport à l'amortissement linéaire.

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations selon la méthode linéaire, sur la durée de vie estimée du bien.

Les immobilisations sont amorties linéairement selon les taux usuels au Maroc, soit :

Constructions: 20 ans, Agencement des constructions: 10 ans, Matériel et outillage: 10 ans, 5 ans et 4 ans, Matériel de transport: 5 ans, Matériel et mobilier de bureau: 10 ans, 5 ans et 3 ans, Matériel informatique: 6,66 ans et 5ans, Agencement et aménagements: 10 ans.

(e) Stocks

Les stocks sont évalués, selon les activités, au coût moyen pondéré. Les provisions pour dépréciation des stocks sont constituées le cas échéant pour ramener la valeur nette comptable à la valeur probable de réalisation.

(f) Créances et dettes

Les créances (ainsi que les dettes) sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès l'apparition d'un risque de non recouvrement.

Les créances (ainsi que les dettes) libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

(g) Retraitement des impôts

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation sont calculés société par société selon la méthode du report variable.

L'enregistrement d'impôt différé est constaté eu regard de la situation fiscale de l'entreprise, dans le respect du principe général de prudence.

(h) Conversions des comptes des participations à l'étranger :

Les comptes de la filiale Disway Tunisie et Disway MEA ont été convertis en MAD selon la méthode du cours de change de clôture.

(i) Résultat par action :

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé par le nombre total d'actions composant le capital social de la société Mère au 31/12/2018

(j) Comparabilité des comptes :

Les données comparatives sont présentées selon les mêmes principes et règles de consolidation.